

Article 21 du Règlement
REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

**DÉCLARATIONS AUX TERMES DE
 L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT**

[Traduction]

L'EMPLOI

DÉFI 85—ON DEMANDE DE MODIFIER LE PROGRAMME

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, la semaine dernière, soit deux mois plus tard que d'habitude, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) a déposé son programme d'emplois d'été. Que nous ont donc donné ces deux mois de retard et de tergiversation? Ils nous ont donné tout d'abord un programme qui sera très difficile à mettre en œuvre pour les étudiants cet été. Ils nous ont donné ensuite un programme qui prévoit offrir moins en dollars réels de cette année que le programme de l'an dernier. Ils nous ont donné aussi un programme qui reprend de nombreuses composantes de celui de l'an dernier, mais sous des titres différents. Par exemple, nous avons le programme Défi 85 au lieu du programme Été Canada. Ils nous ont donné enfin un programme où l'on favorise les emplois auprès de la grande entreprise plutôt qu'auprès d'œuvres communautaires sans but lucratif.

Ils ne nous ont pas donné, comme le prétend la ministre, un programme davantage adapté aux carrières, ce qui était l'un des principaux objectifs du programme de l'an dernier.

Par conséquent, le grand résultat de ce retard de deux mois est un programme d'emplois d'été qui accorde la priorité à la grande entreprise plutôt qu'aux services communautaires. Toutefois, il n'est maintenant pas sûr que la grande entreprise puisse seulement offrir les emplois promis. Dans le *Citizen* de samedi dernier, le porte-parole de plusieurs grandes entreprises déclaraient ne pouvoir garantir la création de 10,000 emplois d'été comme le prétendait la ministre.

Pendant qu'il en est encore temps, je demande à la ministre de modifier ce programme de façon à allouer une bonne partie des fonds prévus particulièrement aux services communautaires et d'assurer ainsi aux étudiants et aux régions un plus grand nombre d'emplois d'été.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES HEBDOS RÉGIONAUX

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes diminue les revenus des petites entreprises de presse en offrant ses services de livraison pour des encarts publicitaires à des prix que ces petites entreprises ne peuvent concurrencer.

De plus, les éditeurs n'acceptent pas de faire les frais des déficits de la Société canadienne des postes car ceux-ci n'ont pas les moyens d'obtenir des subventions en cas de déficit d'opérations, comme c'est le cas pour la société d'État.

L'enjeu de cette concurrence inégale est, à long terme, la disparition complète des hebdomadaires régionaux et de l'information qu'ils véhiculent et, à court terme, tout manque à gagner se traduit par une baisse du personnel de rédaction déjà très peu nombreux.

Je suis d'autant plus sensibilisé aux préoccupations des éditeurs que j'ai déjà été propriétaire d'un journal.

Monsieur le Président, j'ai appris que les autorités compétentes de la Société canadienne des postes se proposaient de rencontrer prochainement les porte-parole gouvernementaux concernés.

Voilà pourquoi je demande auxdits porte-parole gouvernementaux de trouver le plus tôt possible une solution à ce litige en faveur des hebdomadaires régionaux, car il en va de leur survie.

Comme nous avons reçu beaucoup de plaintes sur le service offert par ladite Société, je vous prie de réaffirmer auprès des autorités la raison d'être de cette Société qui est d'abord et avant tout de distribuer le courrier à tous les Canadiens dans les meilleurs délais possibles.

* * *

[Traduction]

L'EMPLOI

DÉFI 85—LES CONSÉQUENCES POUR LES JEUNES INDIENS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, Défi 85, le programme d'emplois d'été du gouvernement, oublie tout à fait de répondre aux besoins des jeunes Indiens. Les statistiques démographiques montrent que les jeunes Indiens entrent sur le marché du travail dans une proportion beaucoup plus forte que ce n'est le cas pour la population en général. Mais ces jeunes ont très peu de débouchés à cause de la pression croissante sur leurs terres et sur leurs ressources. On peut en constater les tragiques conséquences dans les statistiques du suicide, de l'alcoolisme et de l'emprisonnement.

Qu'est-ce que Défi 85 a à offrir? Uniquement le programme d'emplois pour les autochtones devant permettre aux étudiants autochtones d'«acquérir une compréhension du fonctionnement de la bureaucratie fédérale». Comme si les Indiens pouvaient résoudre leurs problèmes économiques en devenant des bureaucrates. Où sont les fonds qui iront directement aux bandes indiennes ou aux organismes autochtones pour les aider à diriger des projets qui sont importants pour eux?

La ministre a déclaré la semaine dernière que si le secteur privé ne prenait pas les fonds mis à sa disposition, ces fonds seraient offerts à d'autres groupes. Autrement dit, les jeunes Indiens obtiendront les miettes qui tomberont de la table du secteur privé.

Où sont les dispositions garantissant l'équité en matière d'emploi dans le secteur privé? Quelles dispositions existe-t-il pour assurer que les fonds seront répartis équitablement dans toute la province au lieu d'être dépensés en totalité dans les régions où l'économie est la plus florissante et où le chômage est déjà faible?